



LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai voltaire, 75340 Paris Cedex 07
Téléphone: 261.50.10 poste 493

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITÉ

LE FIGARO MAGAZINE

3565EO6, 1984/Mai/26

Il faut remettre de l'ordre dans la maison Europe

Dans son livre qui paraît la semaine prochaine,* Jacques Chirac définit sa vision de l'Europe à quelques jours du scrutin du 17 juin. Voici des extraits de la première partie de cet ouvrage.

Un entretien avec Alain Berger

□ Le Figaro-Magazine. — La Communauté européenne connaît une des crises les plus graves de son histoire. Comment l'analysez-vous ?

■ Jacques Chirac. — La crise que traverse aujourd'hui la Communauté européenne ne devrait être une surprise pour personne. Elle est la conséquence logique d'une série de facteurs négatifs qui ont joué dans le sens d'un relâchement de la Communauté : d'abord la crise économique — douze millions de chômeurs dans la Communauté — qui a multiplié les occasions de tensions sociales ou financières et aiguisé les antagonismes entre États membres, mais également l'élargissement de la Communauté à neuf puis à dix qui oblige à faire coexister à l'intérieur d'un même ensemble des pays aux structures profondément différentes, et complique sensiblement un processus de décision déjà très lourd. Il y a eu, de surcroît, les multiples pressions, directes ou indirectes, qu'a subies l'Europe de la part de ses partenaires, en vue de se prémunir contre une concurrence européenne jugée dangereuse ou d'empêcher la constitution d'un solide marché intérieur, par exemple, dans le domaine agricole.

La vraie surprise c'est que, confrontée à un ensemble aussi impressionnant de difficultés, l'Europe n'a pas éclaté, qu'elle ait tenu le choc et que personne ne parle aujourd'hui de mettre fin à une expérience de plus de trente ans. Cette robustesse dans l'épreuve signifie que désormais les peuples du vieux continent comprennent qu'ils ont tous intérêt à être solidaires et qu'ils savent qu'ils assureront mieux leur avenir et qu'ils surmonteront mieux les défis — démographique, économique, militaire — auxquels ils sont confrontés, s'ils renforcent leur action commune. Il faut donc faire en sorte que cette conscience des intérêts communs ne se dissolve pas dans de médiocres querelles particulières, et recréer les conditions d'un nouveau départ, grâce à une authentique volonté politique d'aller de l'avant et d'adapter la construction européenne, dans tous les domaines, aux exigences de notre temps. Au cours des dernières années, cette volonté politique s'est singulièrement relâchée. Il devrait être possible de la faire renaître. Faute d'y parvenir, la construction de l'Europe serait fatallement condamnée à la stagnation et, en fin de compte, au déclin.

□ Le fonctionnement actuel des institutions vous paraît-il satisfaisant ?

* Oui à l'Europe, 156 pages, 50 francs, Éditions « Figaro-Magazine-Albatros ».

D 565 ECF 1984 / MAI / 16

■ Les institutions communautaires ne fonctionnent pas, à l'évidence, d'une manière satisfaisante. Par exemple, le Conseil européen, qui comprend les chefs d'Etat et de gouvernement, attire de plus en plus à lui des questions qui relèvent normalement de la compétence du Conseil des ministres ; le Conseil des ministres a, de son côté, de plus en plus de mal à dégager des décisions communes ; la bureaucratie communautaire ne cesse de s'alourdir sans pour autant gagner en efficacité ; l'Assemblée porte une part de responsabilité dans l'alourdissement des dépenses, qui est l'un des plus graves problèmes que nous devions résoudre.

Il faut remettre de l'ordre dans la maison et, par exemple, clarifier les rôles du Conseil des ministres, d'une part, et du Conseil européen, d'autre part. Le premier doit pleinement assumer les responsabilités que lui reconnaissent les traités et ne doit pas se décharger sur le Conseil européen du soin de réaliser les compromis les plus difficiles. De son côté, le Conseil européen doit être rendu à sa mission fondamentale qui est de donner à l'ensemble communautaire une impulsion politique aujourd'hui aussi nécessaire qu'inexistante. A cet effet, je suggère que soit créé un « secrétariat permanent » du Conseil européen, chargé de préparer les ordres du jour et d'en bannir avec force tous les problèmes qui ne devraient être abordés et résolus que dans le cadre du Conseil des ministres. De la même manière, la bureaucratie bruxelloise doit être allégée, et l'Assemblée conduite à jouer raisonnablement son rôle de contrôle des dépenses communes.

Cette clarification des rôles constitue, selon moi, le préalable à toute relance réussie de la construction européenne.

□ Face aux difficultés suscitées par la Grande-Bretagne, certains ont prononcé le mot de « retrait » et vous avez, de votre côté, évoqué l'hypothèse d'une « mise en congé » de la Grande-Bretagne pour ce qui est de la politique agricole commune. Pouvez-vous préciser votre position à cet égard ?

■ Il n'est pas admissible, au sein d'un club, que l'un des membres prétende bénéficier des mêmes avantages que les autres mais ne soit pas, en revanche, soumis aux mêmes règles et aux mêmes charges. Or, c'est exactement ce qui est en train de se produire avec les Britanniques. A force de concessions, on est arrivé à une situation déplorable qui porte gravement atteinte aux principes mêmes de la construction européenne. En effet, la règle est que chaque Etat verse à la Communauté certaines ressources — prélèvements agricoles, droits de douane,

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITÉ

DS65E 08 1984 MAI 16

un point de I.V.A. -- sans s'inquiéter de savoir si les dépenses correspondantes équilibreront, pays par pays, la contribution financière de chacun, ce qui est logique quand on appartient solidairement à un même ensemble. Cette règle est incompatible avec ce que l'on appelle la théorie du juste retour.

C'est pourtant sur cette pente glissante que s'est, à l'instigation des Britanniques, engagée la Communauté. Elle a admis que la différence entre ce que la Grande-Bretagne versait à la caisse commune et ce qu'elle en retirait en terme de dépenses budgétaires lui donnait droit à certaines compensations financières.

Ce faisant, on a mis le doigt dans un redoutable engrenage. Après la Grande-Bretagne, qui n'est toujours pas satisfaite de ce qu'on lui propose, c'est désormais au tour de l'Allemagne de demander une modération de sa contribution. Comme, par ailleurs, il n'est pas envisagé d'augmenter sélectivement les contributions des Etats qui bénéficient le plus du budget communautaire -- Pays-Bas, Danemark, Italie, Grèce et Irlande -- on en arrive à une situation critique dans laquelle les uns ne veulent plus payer plus qu'ils ne reçoivent, les autres continuent de vouloir recevoir plus qu'ils ne payent et où la France, qui occupe une position intermédiaire puisqu'elle verse à la Communauté à peu près l'équivalent de ce qu'elle en reçoit, est de plus en plus invitée à se substituer aux premiers pour financer les avantages des seconds. Situation absurde qui aboutit, sous prétexte de compenser l'injustice dont souffriraient les Britanniques, à créer une injustice.

Si la Grande-Bretagne persistait à maintenir des demandes exorbitantes et inadmissibles, elle revendiquerait par là même une situation d'exception caractérisée par le fait qu'elle bénéficierait de tous les droits et avantages de son appartenance à la Communauté sans avoir, et de loin, à en subir les obligations et les charges. En termes plus précis, la Grande-Bretagne aurait, par exemple, la faculté de profiter des subventions de la politique agricole commune qui, je le rappelle, absorbe les deux tiers des dépenses communautaires, alors que, dans le même

temps, elle serait abusivement exonérée des charges financières correspondantes. C'est en ayant à l'esprit une hypothèse aussi inadmissible, en droit et en fait, que j'ai parlé de mise en congé. Je pense que personne ne souhaite une telle éventualité qui présenterait, politiquement et techniquement, de graves inconvénients. Mais je crains fort que les négociations, telles qu'elles ont été jusqu'à maintenant conduites, n'aboutissent à un arrangement qui consacreraient cette situation d'exception dont je parlais il y a un instant.

Quelles réformes souhaitez-vous pour la politique agricole commune ?
 Il faut faire justice des accusations fréquem-

D 565 E O 8 1984 / MAI / 26

ment portées contre la P.A.C., et qui ne sont pas toutes désintéressées. Le coût financier de cette politique souvent mis en avant mérite d'être nuancé, si l'on tient compte du fait que la P.A.C. est la plus importante des politiques communes mises en œuvre par la Communauté, qu'elle supporte le poids financier d'autres actions communes telles que les concessions tarifaires et que toute politique agricole est nécessairement coûteuse (les Etats-Unis consacrent au soutien de leur agriculture une fraction de leur P.I.B. comparable aux pratiques européennes). Les succès de la P.A.C. sont indiscutables : développement considérable de la production et des échanges agricoles, modernisation rapide de l'appareil productif, accroissement de la sécurité alimentaire en Europe et baisse relative des prix agricoles. Aujourd'hui, cependant, la P.A.C. est menacée dans son existence par ses succès mêmes (l'apparition d'excédents), les désordres monétaires qui ne lui sont pas imputables (création des montants compensatoires monétaires) et les multiples entorses dont sont l'objet les principes de base sur lesquels elle a été fondée dès l'origine. La réforme de la P.A.C. passe par un retour à ces principes de base :

— L'unité de marché, ce qui suppose l'abolition de toutes les entraves aux échanges intra-européens, par exemple en matière de normes sanitaires, ainsi que l'élimination des M.C.M. Il faut bien voir toutefois que ce dernier objectif ne peut être atteint qu'au prix d'une convergence accrue entre les politiques monétaires, donc entre les stratégies économiques.

— La préférence communautaire qui doit être établie, ce qui suppose la mise en œuvre d'une politique commerciale cohérente et un nouvel effort d'abaissement des coûts de production destiné à rapprocher les prix européens de ceux des principaux pays développés placés dans des conditions économiques et climatiques comparables (Etats-Unis, Canada).

— La solidarité financière sur laquelle se fondent les actions communes telles que la politique agricole.

Au-delà d'un retour aux principes de base de la politique agricole commune, l'Europe doit avoir, pour son agriculture, de nouvelles ambitions, c'est-à-dire une stratégie de développement de l'ensemble de son secteur agro-industriel et de son commerce alimentaire : elle doit donc se doter d'une politique dynamique d'exportation (contrats à long terme, financements adaptés, présence dans les industries de transformation et les circuits de distribution des pays importateurs).

L'Europe doit clairement affirmer sa volonté de reconquérir son indépendance alimentaire, qui n'est pas actuellement assurée dans le domaine de l'alimentation animale (45 millions de tonnes sont annuellement importées en Europe), ce qui fragilise l'élevage européen. En réalité, tout se passe comme si la Communauté transformait les excédents américains de soja en excédents laitiers, alors qu'elle peut produire une grande partie des ressources fourragères qui lui sont nécessaires.

La production doit être adaptée aux possibilités d'écoulement sur les marchés intérieurs et extérieurs, ce qui suppose une meilleure protection extérieure du marché européen pour certaines productions déficitaires qui doivent être encouragées (maïs, protéagineux et oléagineux).

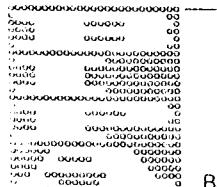
Certains préconisent la constitution d'une Europe à géométrie variable, c'est-à-dire d'une Europe associant un nombre différent de partenaires selon les projets ou les secteurs d'action commune. Qu'en pensez-vous ?

■ La construction de l'Europe exige volonté et pragmatisme : volonté pour aller de l'avant, pragmatisme pour s'engager dans des actions utiles et现实的.

Il me paraît évident que certaines de ces actions ne nécessitent pas la participation de tous les États membres. C'est le cas, en particulier, des progrès à accomplir en matière de recherches scientifique et technologique, de coopération industrielle, de fabrication d'armements, etc. C'est ce qu'on appelle, en effet, l'Europe à géométrie variable qui me paraît nécessaire pour plusieurs raisons. La première est que les élargissements successifs de la Communauté rendent de plus en plus difficile la participation de tous les États membres à la réalisation de tels projets. La seconde raison est que ceux-ci, comme c'est déjà le cas, résultent tout naturellement d'accords directs entre certains États voire entre certaines entreprises industrielles. Il doit être cependant bien entendu que cette souplesse et cette diversité dans la répartition de tâches, fondées sur la libre volonté des États intéressés, ne sauraient être étendues à ce qu'il appellera le noyau dur de la Communauté.

L'axe franco-allemand doit-il, selon vous, être l'axe privilégié de la construction européenne ?

■ Rien n'est possible en Europe sans une entente permanente et confiante de la France et de la République fédérale d'Allemagne : le traité de l'Élysée, signé par Konrad Adenauer et le général De Gaulle en janvier 1963, concrétise au demeurant le principe d'une coopération



LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai voltaire, 75340 Paris Cedex 07
Téléphone: 261.50.10 poste 493

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITE

LE FIGARO MAGAZINE

D56SE10

1984/MAI/16

active et constante entre les deux Etats, qui s'est révélée extrêmement efficace dans le passé, notamment à l'époque où ont été prises les grandes décisions qui constituent l'essentiel de l'acquis communautaire.

Je ne pense pas, toutefois, qu'il faille parler « d'axe privilégié » dans la mesure où cette expression peut paraître inutilement désobligeante à l'égard des tiers. Il n'y aura pas d'avenir à la construction européenne en l'absence d'un climat de confiance et de coopération entre tous les Etats membres sans exception. Mais je pense qu'une étroite coopération entre Paris et Bonn est aussi utile et sera aussi utile demain qu'elle l'a été hier.

Élargissement : « Nous avons le devoir de répondre à une attente politique sans prendre un risque économique. »

Vous vous êtes opposé à plusieurs reprises à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, « dans les conditions actuelles ». Quelles conditions doivent, selon vous, être remplies pour que l'intégration de ces deux pays leur soit profitable ainsi qu'à l'Europe ?

■ L'intérêt politique qui s'attache à associer l'Espagne et le Portugal au destin de l'Europe occidentale ne fait aucun doute. Tout doit être mis en œuvre pour pouvoir un jour accueillir les jeunes démocraties ibériques à l'intérieur de la Communauté européenne et leur permettre de participer pleinement à une Europe politique, voire à une Europe de la défense.

Mes réserves sur l'élargissement demeurent toutefois entières, dès qu'on délaisse les questions purement politiques pour envisager les perspectives économiques et financières. En l'état présent des choses, l'adhésion de l'Espa-

gne et du Portugal présenterait quatre séries de risques : elle frapperait de plein fouet les équilibres, déjà si fragiles, de l'agriculture méridionale, en particulier dans notre pays, conduirait à une remise en cause de certains acquis communautaires tels que la répartition des quotas de pêche, compromettait l'efficacité des mécanismes d'intervention de la Communauté en matière viticole ou oléicole et, ce qui n'est pas négligeable, augmenterait très sensiblement les charges financières qui devraient être acquittées par les Dix.

Ainsi, non seulement les intérêts de la France sont directement en cause mais, ne nous y trompons pas, c'est l'avenir même du fonctionnement communautaire qui est en jeu. Quand on observe la dégradation présente du climat communautaire, il faut une singulière témérité pour imaginer que l'Europe puisse aisément absorber une dose aussi massive de problèmes nouveaux, même si l'on prend soin de reléguer les plus épineux d'entre eux au terme

d'une longue période de transition. Les difficultés que nous rencontrons avec la Grande-Bretagne montrent combien il est aisé à un Etat, une fois membre à part entière de la Communauté, de remettre en cause des engagements solennellement contractés.

Je considère, pour ma part, qu'il faut regarder en face les problèmes posés par l'élargissement. Nous avons le devoir de répondre à une attente politique sans prendre un risque économique. C'est pourquoi je suis favorable à cette participation de l'Espagne et du Portugal à la coopération politique, à une consultation en matière de défense, à la réalisation de projets technologiques et industriels, mais non à une adhésion en bonne et due forme.

De nombreux Européens ont le sentiment que seule l'Europe agricole fonctionne bien et qu'elle吸orbe l'essentiel des crédits de la

Communauté au détriment de l'industrie. Est-ce votre sentiment ?

■ Il est certain que la politique agricole commune est l'une des pièces maîtresses de la construction européenne, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Ce n'est pas seulement à cause des masses financières en jeu. A ce sujet, il convient d'ailleurs de noter que la part relative des dépenses de la section « garantie » du F.E.O.G.A. (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) dans le total des crédits communautaires est passée de 72,7 % en 1979... à 63,2 % en 1982.

La vraie raison de l'importance de la P.A.C. pour l'Europe, c'est qu'elle constitue, pour l'instant, la forme la plus achevée de solidarité communautaire. On en connaît les principes : chaque Etat membre s'engage à s'approvisionner de préférence auprès des autres Etats membres ; s'il ne le fait pas, il accepte d'en payer le prix. J'ajoute que les organes de la Communauté (Commission et Conseil des ministres) ont, en matière agricole, des pouvoirs propres très étendus. On peut même parler d'abandon de souveraineté puisque certaines décisions, par exemple la fixation des prix agricoles, s'imposent aux Etats membres. Je suis toujours surpris d'entendre ceux qui se disent les plus européens réserver leurs critiques à ce qu'il y a de plus européen en Europe, à savoir la politique agricole !

Mais il serait inexact d'en conclure que la P.A.C. est le seul acquis communautaire.

Historiquement, la Communauté a d'abord été une union douanière, dotée d'un tarif extérieur commun. Le Marché commun est ainsi devenu une réalité, pour l'industrie aussi bien que pour l'agriculture. Cette libéralisation des échanges a d'ailleurs puissamment contribué à la modernisation des économies communautaires et, en

►►►

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE

ET D'ACTUALITÉ

D 565 EM 1984 / Mai / 86

particulier, de la nôtre. D'autres accords communautaires sont venus plus tard, tels le Système monétaire européen qui, bien que la Grande-Bretagne et la Grèce n'y participent pas, est un élément précieux de stabilité monétaire dans le désordre planétaire actuel.

Quant aux conventions de Yaoundé et de Lomé conclues avec de nombreux pays en voie de développement, elles ont permis de mettre en œuvre une politique de coopération ambitieuse et souvent imaginative. Je pense, par exemple, aux systèmes Stabex et Sysmin de stabilisation du prix de certains produits de base et de cultures tropicales.

Même si elle est en panne, l'Europe existe donc bel et bien : c'est une réalité agricole, industrielle et commerciale, qui est justement perçue de l'extérieur comme un espace de solidarité effective. Demain, il faudra développer de nouvelles solidarités communautaires, ce n'est pas toutefois en cassant ce qui existe et, en particulier, la politique agricole commune, que l'on y parviendra.

Quels sont les moyens d'accroître les ressources financières de la Communauté ?

■ Pour lancer les actions nouvelles, des moyens supplémentaires sont indispensables.

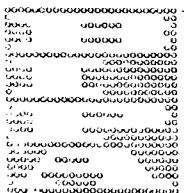
Mais prenons-y garde ! Il ne faudrait pas que l'effort de compression des dépenses publiques que nous aurons à mener dans le cadre national soit ruiné par un dérapage du budget communautaire. La compétitivité ne s'apprécie pas seulement entre pays européens. Nous devons également tenir compte de la concurrence extérieure : celle des pays d'Amérique du Nord ou du Pacifique dont le taux de charge collective est très inférieur au nôtre.

La gestion des finances communautaires doit donc être particulièrement économique et les contrôles stricts. Comme à l'échelon national, il ne faut pas mettre « la charrue avant les bœufs », c'est-à-dire dépenser d'abord, puis chercher les recettes. Au contraire : définissons ensemble un niveau de prélèvement communautaire maximum, et seulement ensuite déduisons les actions possibles.

Cela dit, sous réserve de ce que j'ai indiqué en réponse à votre question sur la contribution britannique, je suis hostile à tout retour à des contributions nationales modulées en fonction des intérêts de tel ou tel pays. Le financement du budget communautaire doit être assuré par des ressources propres, qu'il s'agisse de taxes spécifiques, comme celle qu'il est nécessaire d'instituer sur les matières grasses importées, ou qu'il s'agisse d'un déplafonnement modéré de la fraction de T.V.A. qui va à la Communauté. Mais avant toute augmentation des ressources, il faut examiner avec un grand soin les dépenses, en se donnant comme objectif leur diminution. Tous les États européens recherchent la diminution des dépenses publiques. Les organismes de Bruxelles doivent être fermement invités à diminuer les leurs.

Le système monétaire a-t-il, selon vous, atteint son double objectif : assurer, au sein de la Communauté, une relative stabilité des changes, et conduire une action efficace face au dollar ?

■ Pour ma part, j'estime que la contrainte du S.M.E. a été salutaire et que nous devons tous faire pour continuer à nous y plier. Pourquoi ? D'abord parce que les moyens mis à la disposition des pays à monnaie faible pour se défendre contre la spéculation sont très importants au sein du S.M.E., dix fois plus importants !



LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai voltaire, 75340 Paris Cedex 07
Téléphone: 261.50.10 poste 493

LE FIGARO MAGAZINE

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITÉ

DSCSE 12 1984/MAI/86

dans l'ancien serpent monétaire d'avant 1979. Ensuite, parce que, malgré la persistance de certains réalignements monétaires (dont trois dévaluations du franc depuis 1981), le S.M.E. est resté une zone de moindre turbulence monétaire où les modifications internes entre monnaies ont été nettement plus limitées que vis-à-vis des monnaies extérieures comme le dollar et le yen. Enfin, parce que l'existence même du S.M.E. et la nécessité d'une négociation communautaire préalable aux réalignements ont été une incitation puissante à l'harmonisation des politiques économiques. Si la France fait un peu moins d'erreurs aujourd'hui que dans la période 1981-1983, c'est en partie parce que la solidarité monétaire européenne a joué.

Il est clair que le S.M.E. n'a pas suffi à lui seul à discipliner les relations monétaires internationales. Des actions concertées devraient être menées avec les Etats-Unis et le Japon pour réduire les mouvements erratiques excessifs qui affectent les marchés des changes. Mais l'existence du S.M.E. est, de ce point de vue, plus un atout qu'une gêne.

"Je me réjouis de l'installation des fusées Pershing en divers points de l'Europe occidentale."

Il est souvent question d'une « défense européenne indépendante ». Cette idée est-elle envisageable ? L'armement nucléaire leur étant toujours interdit, les Allemands ont le sentiment que leur sécurité dépend avant tout des Etats-Unis, non de l'Europe. Comment l'Allemagne pourrait-elle être associée à cette défense ?

■ La sécurité de l'Europe de l'Ouest dans son ensemble a pour base l'Alliance atlantique, alliance dont la France est restée membre à part entière, bien qu'elle se soit retirée, conformément à la volonté du général De Gaulle, de l'organisation militaire intégrée de l.O.T.A.N. C'est pourquoi, je tiens à préciser tout de suite qu'il ne s'agit pas d'élaborer une « défense européenne » qui servirait en quelque sorte de substitut à l'Alliance atlantique. Un tel projet serait irréaliste. Notre objectif, celui des nations européennes, doit être de trouver les moyens d'assurer à l'Europe occidentale de meilleures garanties de sécurité, tant en ce qui concerne sa sécurité « directe » à ses frontières, que sa sécurité « indirecte », c'est-à-dire la sauvegarde de ses intérêts vitaux hors d'Europe.

Que devons-nous faire dans cette perspective ?

Je pense d'abord, en premier lieu, que toutes les initiatives qui vont dans le sens d'un renforcement de l'Alliance atlantique doivent être approuvées. C'est pourquoi je me suis réjoui de l'installation des fusées *Pershing* et des missiles *Cruise* en divers points de l'Europe occidentale, parce que c'était la preuve de la volonté américaine de prendre effectivement part à la défense

de l'Europe et aussi l'unique façon de rebâtir l'équilibre des forces rompu par le déploiement des SS 20 soviétiques braquées sur les pays européens.

D'autre part, il importe que les gouvernements et les autorités militaires des nations européennes, membres de l'organisation intégrée de l'Alliance atlantique, fassent en sorte que les impératifs de leur sécurité soient largement pris en compte dans l'élaboration des plans et des choix d'ordre stratégique ou tactique relevant de cette organisation.

En deuxième lieu, parce qu'il faut absolument que les nations européennes jouent dans leur propre défense un rôle plus actif, elles doivent consacrer une plus large part de leurs dépenses budgétaires à l'amélioration qualitative

et quantitative de leurs capacités de défense. Cela vaut également pour la France dont les programmes actuellement fixés, tant classiques que nucléaires, ne répondent pas, à mon avis, aux exigences de la situation présente et à venir.

En troisième lieu, je constate que les progrès scientifiques et technologiques ont pour conséquence que les recherches de systèmes d'armes futurs et la fabrication de certaines catégories d'armements dépassent les capacités d'un seul pays. J'estime donc indispensable de développer, entre nations de l'Europe occidentale, l'étude de la fabrication en commun de ces systèmes d'armes. C'est là une nécessité prioritaire.

En quatrième lieu, il me paraît tout à fait naturel et souhaitable que les ministères de la Défense des nations de l'Europe occidentale membres de l'Alliance atlantique procèdent à des échanges de vues et à des consultations sur les problèmes de sécurité. Peu importe le cadre de ces rencontres, pourvu que ce soit un cadre européen, étant bien entendu cependant qu'il faudrait agir dans un esprit de loyauté et de confiance envers nos alliés américains. J'ajoute que les dispositions du traité de l'Élysée de janvier 1963 qui prévoient une étroite concertation entre la France et la République fédérale d'Allemagne sur les questions de défense devraient recevoir pleine et constante application.

Il ne faut pas oublier enfin que les nations d'Europe occidentale pourraient, dans certaines circonstances, se trouver dans l'obligation d'assurer hors d'Europe, sur terre ou sur mer, la sauvegarde de leurs intérêts vitaux. Celles de ces nations qui en ont la capacité seraient donc bien inspirées de se doter des moyens leur permettant de faire face à de telles situations avec l'efficacité et la rapidité requises et d'étudier la possibilité de combiner éventuellement leurs efforts, notamment en ce qui concerne la fabrication de types de matériels appropriés à ce genre de missions.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai voltaire, 75340 Paris Cedex 07
Téléphone: 261.50.10 poste 493

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITÉ

LE FIGARO MAGAZINE

DS6SE13 | 1984/Mai/26

Selon les sondages, une majorité de Français pensent que le scrutin du 17 juin constituera un vote sanction contre la politique du gouvernement socialo-communiste. Est-ce votre avis ou considérez-vous ce scrutin comme purement « européen » ?

■ Depuis quelques mois, chacun s'attache à démêler dans les motivations électorales de nos compatriotes les considérations européennes et les considérations de politique intérieure. Je comprends ce souci d'analyser mais je crois qu'il faut dépasser une antinomie un peu facile. Il me semble, quant à moi, que dès lors qu'on délaisse les petites querelles catégorielles ou politiciennes, qu'elles soient communautaires ou intérieures, on est conduit à se représenter l'enjeu du 17 juin comme un tout : ce jour-là, il s'agira en effet pour les Français de dire s'ils veulent repartir de l'avant, s'ils entendent délaisser les illusions et les fausses promesses pour retrouver le sens des réalités, le goût de l'effort et le respect de la vérité, celle des faits comme celle des mots. C'est cela qui est en cause et qui vaut tout aussi bien pour la France que pour la communauté tout entière.

Je dirais volontiers que les défaillances actuelles de notre pays — verbalisme idéologique, indifférence à la baisse de la natalité, faiblesse de l'investissement, refus d'un effort militaire suffisant — composent une sorte de caricature des défaillances actuelles de la Communauté. Nos problèmes sont les mêmes que ceux des autres Européens, mais aggravés par l'expérience socialiste et communiste en cours chez nous. En votant pour l'opposition, nos concitoyens marqueront leur volonté de tourner la page et d'engager tant la France que l'Europe sur une voie nouvelle.

Sur ce plan, qui est celui de l'espoir et non celui de la politique, l'enjeu du 17 juin est indissociable. ■